

Dès 2014, les meilleurs bacheliers auront une place gardée en filière sélective

Dans tous les lycées, les élèves les plus performants s'inscriront de plein droit en prépa, IUT ou BTS

La vieille idée d'élargir le recrutement des élites avance. Dès la rentrée 2014, les meilleurs bacheliers de chaque lycée de France auront le droit de rejoindre, s'ils le souhaitent, une filière sélective : classe préparatoire, IUT, BTS, université Paris-Dauphine ou Institut d'études politiques. Une circulaire ou un décret définiront, après concertation, les modalités de ce nouveau droit opposable, issu du projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche de la ministre Geneviève Fioraso, adoptée en première lecture, à l'Assemblée, mardi 28 mai.

Le texte s'en tient, pour l'instant, à un principe général : « C'est un nouveau droit universel, s'appliquant dans toute la France, que nous souhaitons instaurer en faveur des lycéens qui réussissent en classe mais n'accèdent jamais à ces filières d'excellence », s'enthousiasme le député (PS) de Gironde, Vincent Feltesse, coauteur de l'amendement, avec Jérôme Guedj, député (PS) de l'Essonne.

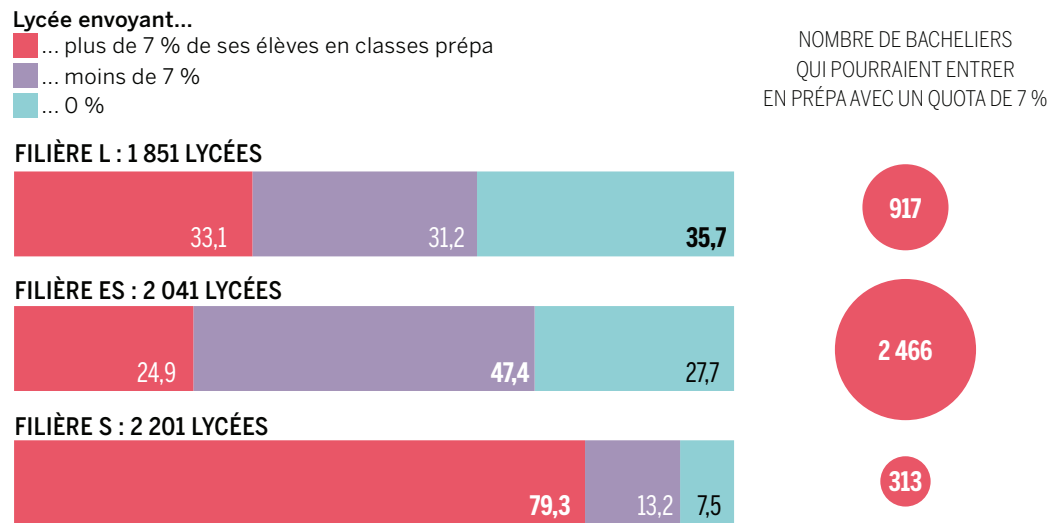
La mise en place n'est pas compliquée puisqu'« il suffit que le recteur adresse une lettre aux X% (par exemple 5% ou 7%) des élèves ayant obtenu, dans chaque lycée, les meilleures notes au baccalauréat, par filières (technologique, professionnelle ou générale) et par séries (scientifique, littéraire, économique et sociale), pour leur rappeler leur droit », avance M. Feltesse. Les auteurs ont observé que « 150 lycées, notamment dans des zones rurales et sensibles, n'envoient pas d'élève en prépa. Difficile d'imaginer qu'aucun de ces élèves n'en a la capacité ». Près d'un tiers des 2 250 lycées à filières générales, soit 750 établissements, envoient moins de 7% d'élèves en prépa.

Si c'est la première fois qu'elle trouve place dans une loi, l'idée n'est pas nouvelle. Depuis 2005, elle refait souvent surface. C'est Patrick Weil, historien et directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), qui, le premier, la développe.

Jacques Chirac, alors chef de l'Etat, la reprend à son compte en janvier 2006, puis Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy, dans leurs programmes pour la présidentielle de 2007. A peine élu, M. Sarkozy adresse aux deux ministres, Xavier Darcos pour l'éducation nationale et Valérie Pécresse pour l'enseignement supérieur, une lettre de mis-

3 700 bacheliers supplémentaires pourraient être accueillis en prépa

ACCÈS AUX CLASSES PRÉPARATOIRES EN 2012, PAR FILIÈRE



SOURCE : PATRICK WEIL, ÉDUCATION NATIONALE

sion afin que 5% des élèves « méritants » de chaque lycée puissent intégrer une prépa.

En juillet 2007, les recteurs reçoivent tous les bacheliers avec mention très bien qui n'ont pas postulé à une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). « Cela nous a permis une analyse, académique par académie, et nous a montré qu'il fallait élargir la cible. Accueillir 5% [d'étudiants] n'était pas assez. Mieux valait se focaliser sur l'objectif de 30% de boursiers dans les prépas, et tenter de décider des élèves boursiers à faire ce choix », rappelle Claude Boichot, inspecteur général honoraire de l'éducation nationale. Ainsi, la circulaire du 26 mars 2008 de M^{me} Pécresse s'est résumée à inciter les CPGE à accueillir « les élèves méritants » et les recteurs à « attirer l'attention des bacheliers issus de familles modestes ».

« Effet d'ouverture sociale »

Patrick Weil et Thierry Ly, docteur à l'École d'économie de Paris, ont fondé leurs calculs sur une base théorique de 7% des meilleurs élèves de terminale accédant à une prépa. Si ces 7% avaient bénéficié, partout, de ce droit à la rentrée 2012, 1 500 élèves, au plus, auraient pu le faire valoir. Pas de quoi remplir les 4 800 places restées libres dans ces prépas. Les chercheurs se sont demandés si l'impact serait plus fort en raisonnant par filière. 3 700 élèves pourraient alors grossir les rangs des 41 200 élèves ins-

crits en première année dans les 1 100 classes CPGE du pays. « Cette mesure aura un effet d'ouverture sociale considérable, mais à long terme et il y aura des résistances », analyse Ghislaine Hudson, ex-proviseuse, en banlieue parisienne, après avoir dirigé le lycée français de New York. « Ce vivier de jeunes qui n'osent pas candidater dans les filières prestigieuses existe bel et bien : ils n'ont pas les codes, ne mesurent pas l'enjeu de cette orientation », ajoute l'enseignante.

Les trois associations de professeurs de prépa sont, elles, aussi réticentes que sceptiques sur l'efficacité de la mesure. « Je conteste qu'il y ait beaucoup d'élèves brillants de milieux défavorisés qui, faute d'être informés, ne postulent pas pour des prépas », rétorque Claude Boichot. Pour lui, les freins sont bien antérieurs, notamment dans la conscience d'appartenir à une classe sociale.

Une des conséquences, souhaitée mais non dite, de ce droit nouveau est aussi de rééquilibrer, en amont, la composition sociale des lycées déshérités. Les familles pourraient être moins tentées de les fuir au motif qu'ils n'offrent pas de perspective aux jeunes. Au contraire, il sera plus facile d'y figurer dans les 7%! « Si ce quota s'applique filière par filière, on peut imaginer un rééquilibrage, les vrais littéraires ne seront plus enclins à opter pour la [voie] scientifique, jusqu'ici la seule reconnue », argumente M. Ly, pour qui l'expérience américaine,

menée notamment au Texas, est probante. En effet, depuis 1997, le Texas garantit aux 10% des meilleurs élèves de tous les lycées, un droit automatique à rejoindre la filière de leur choix de l'université d'Austin, très sélective (*Le Monde* daté du 5 mars 2008).

Aujourd'hui, 58% de ces étudiants profitent de ce droit, selon Gérard Torres, professeur de droit à Austin, cité par la Fondation franco-américaine. Ce programme a, en outre, modifié la stratégie des familles et rendu attrayants des lycées autrefois évités. ■

ISABELLE REY-LEFEBVRE

M^{me} Pécresse précise son désir d'« orientation sélective » des étudiants à l'université

LE 22 MAI, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Geneviève Fioraso, défendait son projet de loi sur l'enseignement supérieur à l'Assemblée nationale. Le même jour, Valérie Pécresse, députée (UMP) des Yvelines, évoquait l'étape d'après. Le « Labo des idées », le club de réflexion de l'ex-ministre de l'enseignement supérieur (2007-2011), présentait les grandes lignes d'une nouvelle loi sur l'autonomie des universités que la droite désire adopter dès 2017 si elle remporte la présidentielle. Parmi les idées les plus audacieuses, la mise en place d'une « orientation sélective ».

Trois grandes lois sur l'université en dix ans, cela risque de faire beaucoup. M^{me} Pécresse, qui a défendu la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (dite « LRU ») en 2007, reconnaît que « cette politique du "yo-yo" est préjudiciable à l'université ». Mais elle est indispensable, estime-t-elle : « Le gouvernement est contradictoire. Il prétend défendre l'autonomie des universités, alors qu'en réalité, il donne le pouvoir

aux syndicats. C'est un retour en arrière ! Donc, oui, en 2017, il faudra refaire une loi pour répartir en avant vers plus d'autonomie. » Certaines idées mettent du temps à s'imposer, estime M^{me} Pécresse.

« Parcours différenciés »

C'est le cas de l'orientation sélective. Il faut dire que les choses ont mal commencé. En 1986, Jacques Chirac, alors premier ministre, tenta d'imposer la sélection à l'université, avant de se prendre les pieds dans le tapis. Tant et si bien qu'il faut attendre vingt ans pour que l'idée de cadrer l'arrivée des bacheliers à l'université réapparaisse. C'est « l'orientation active » de l'ex-ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, François Goulard, en 2006. M^{me} Pécresse estime qu'il sera temps de faire un pas de plus, en 2017. L'orientation sélective conserve le droit de chaque bachelier d'entrer à l'université. Mais celle-ci aurait la possibilité de l'accepter ou non dans la formation qu'il demande.

« L'orientation sélective, précise M^{me} Pécresse, va avec l'obligation

pour les universités de mettre en place des parcours différenciés adaptés pour les bacheliers les plus fragiles. Il devra leur être proposé de faire une licence renforcée, par exemple en quatre ans, comprenant une année de consolidation des acquis, avec, bien sûr, la possibilité de rejoindre la licence [classique] en cours de route. Quant au bachelier professionnel sans chance de réussite, il ne doit pas être admis mais réorienté. »

M^{me} Pécresse évoque le cas de l'université Panthéon-Assas (Paris-II) qui, chaque année, reçoit 300 lycéens « dont on sait, à leur inscription, qu'ils ne passeront pas la première année. L'université a mis en place un dispositif renforcé : la "licence de la réussite". Grâce à lui, Assas en [sauve] 100 sur 300 ».

Parmi les autres propositions, Le « Labo » évoque la création d'un « chèque étudiant ». « Un crédit, explique M^{me} Pécresse, qui sera adressé aux familles. Elles sauront qu'elles disposent d'un budget de 10 000 euros à valoir sur les études de leur enfant. » ■

B. F.

ÉTUDIANTS ACTIFS

Les écoles d'ingénieurs de Grenoble jouent l'interactivité

Le rassemblement d'écoles d'ingénieurs Grenoble INP met 200 boîtiers de vote électronique à disposition des enseignants pour rendre les apprentissages plus interactifs. « Le but est de finir avec le format traditionnel des cours en amphithéâtre avec des étudiants passifs », explique Yvan Pigeonnet, conseiller pédagogique de l'établissement. L'expérience est copiée d'Harvard. « Un problème est affiché au tableau. Les étudiants doivent y réfléchir individuellement, puis ils peuvent en discuter avec leurs voisins. Ensuite, ils votent pour donner la réponse. » L'affichage des résultats est immédiat. Si l'audience est divisée, l'enseignant peut donner la parole à ses étudiants, qui entament un débat. La méthode a un double avantage assure Yvan Pigeonnet : « Les élèves sont actifs. Cela leur permet de mieux ancrer les concepts dans leurs esprits. Et cela permet également de casser le rythme et de relancer l'attention des étudiants. » ■ MAXENCE KAGNI

93,7%

C'est le taux d'insertion au bout de deux ans des diplômés 2010 de l'université Paris-Dauphine. La quatrième enquête d'insertion porte sur les 72 spécialités de masters 2, les 2 magistères et la licence professionnelle. « La durée médiane d'accès au premier emploi est d'un mois. » Et « 93% [des jeunes diplômés] sont satisfaits de l'intérêt de leurs missions », déclare Laurent Batsch, président de l'université Paris-Dauphine.

Inscriptions Les vœux seront figés le 31 mai

L'ordre des vœux d'inscription dans l'enseignement supérieur, enregistré dans le site admission-postbac.fr (APB) au 31 mai à minuit, ne pourra plus être modifié. De cet ordre dépend la proposition qui sera faite à chaque bachelier. La règle du logiciel est qu'un vœu satisfait annule les suivants. Il faut donc classer ses choix par ordre décroissant d'intérêt.

Management Audencia s'implante à Paris

L'école de management Audencia Nantes aura son antenne à Paris en septembre 2013. Ce nouveau « campus » de 300 m² se situera au vingt-cinquième étage de la tour Montparnasse. L'école a pour ambition d'attirer, grâce à cette nouvelle adresse, davantage d'entreprises intéressées par des offres de formation continue. L'investissement d'Audencia s'inscrit dans une stratégie plus globale, puisque le groupe a ouvert récemment un bureau à Moscou et construit un nouveau bâtiment à Nantes.



MAINTENANT, ON CONNAÎT LES COUPABLES.

PRIX SNCF DU POLAR 2013 : MERCI POUR VOS 19 000 VOTES. PLUS D'INFORMATIONS SUR WWW.POLAR.SNCF.COM



LES 3 LAURÉATS

CATÉGORIE ROMAN



BALANCÉ DANS LES CORDES
DE JÉRÉMIE GUEZ
(LA TENGO ÉDITIONS)

CATÉGORIE BD



UN LÉGER BRUIT DANS LE MOTEUR
DE GAET'S - MUNOZ
(PHYSALIS)

CATÉGORIE COURT MÉTRAGE



KEROZENE
DE JOACHIM WEISSMANN
(ARTEMIS PRODUCTIONS)